

AR Prefecture

005-240500082-20220322-2022220311-DE

Reçu le 31/03/2022

Publié le 31/03/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
S I V M SERRE CHEVALIER**

Département
des Hautes Alpes
Arrondissement de
BRIANCON

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 22 mars
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY
Le Conseil Syndical, convoqué le 15/03/2022
s'est réuni en Mairie de SAINT CHAFFREY

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corinne CHANFRAY, Vice-Présidente, votante
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant
Madame Martine ALYRE, suppléante, votante
Monsieur Philippe MAURIN, suppléant, votant

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant
Monsieur Jean-Michel DELABANO, titulaire, votant
Monsieur Gilles PERLI, suppléant, votant

Nbre de titulaires en exercice : 12
Nbre de membres présents : 10
Nbre de membres ayant pris
part au vote : 10

Pour LE MONETIER LES BAINS :

Monsieur Jean-Marie REY, Président
Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire votant
Madame Gabrielle GUIBERT, suppléante, votante

Monsieur Jean-Michel BRUNET est Secrétaire de séance

OBJET : EMBAUCHES PERSONNELS SAISONNIERS (ERES) ETE 2022

Dans la continuité des actions entreprises par le SIVM SERRE CHEVALIER en matière d'activité VTT ainsi que d'entretien et d'aménagement de sentiers et de travaux techniques, pour la saison d'été 2022, Monsieur le Président propose à l'assemblée, l'embauche des personnels suivants :

Pour l'activité VTT et travaux techniques :

- 2 agents contractuels temps plein pour une durée de 6 mois
- 2 agents contractuels temps plein pour une durée de 4 mois

Pour l'activité Sentiers et travaux techniques :

- 2 agents contractuels temps plein pour une durée de 4 mois

Les dates d'embauche respectives seront définies par contrat de travail saisonnier, selon les besoins de services et les conditions météorologiques de début et fin de saison.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, l'assemblée syndicale vote à l'unanimité la proposition des embauches du personnel saisonniers pour l'été 2022, comme précisé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Jean-Marie REY
Président du SIVM

